

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Limoges Métropole
Le Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole

ARRÊTÉ N° 6

Le Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, en application de l'article L. 151-10 du Code de l'Urbanisme, de pouvoir à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix. Cette modification consiste à approuver le plan de zonage d'urbanisme et de programmation (PZU) de la commune de Couzeix.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limoges Métropole du jeudi 4 janvier 2024 au mardi 27 janvier 2024 à l'adresse suivante : Couzeix, 10 rue de la République, 87100 Couzeix.

ARTICLE 1. Le Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, en application de l'article L. 151-10 du Code de l'Urbanisme, de pouvoir à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix. Cette modification consiste à approuver le plan de zonage d'urbanisme et de programmation (PZU) de la commune de Couzeix.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limoges Métropole du jeudi 4 janvier 2024 au mardi 27 janvier 2024 à l'adresse suivante : Couzeix, 10 rue de la République, 87100 Couzeix.

ARTICLE 2. Le Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, en application de l'article L. 151-10 du Code de l'Urbanisme, de pouvoir à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix. Cette modification consiste à approuver le plan de zonage d'urbanisme et de programmation (PZU) de la commune de Couzeix.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limoges Métropole du jeudi 4 janvier 2024 au mardi 27 janvier 2024 à l'adresse suivante : Couzeix, 10 rue de la République, 87100 Couzeix.

ARTICLE 3. Le Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, en application de l'article L. 151-10 du Code de l'Urbanisme, de pouvoir à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix. Cette modification consiste à approuver le plan de zonage d'urbanisme et de programmation (PZU) de la commune de Couzeix.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limoges Métropole du jeudi 4 janvier 2024 au mardi 27 janvier 2024 à l'adresse suivante : Couzeix, 10 rue de la République, 87100 Couzeix.

ARTICLE 4. Le Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, en application de l'article L. 151-10 du Code de l'Urbanisme, de pouvoir à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix. Cette modification consiste à approuver le plan de zonage d'urbanisme et de programmation (PZU) de la commune de Couzeix.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limoges Métropole du jeudi 4 janvier 2024 au mardi 27 janvier 2024 à l'adresse suivante : Couzeix, 10 rue de la République, 87100 Couzeix.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 6 Décembre 2023

 **ARR_URBA_202300638_OUVERTURE_ENQUETE_PUBLIQUE_MODIFICATION_6_PLU_COUZEIX_01.pdf**
(.pdf, 143,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**